

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 3 octobre 2025

Publié le 3 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à la mairie de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le jeudi 2 octobre à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de séance : MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE)

D2025- 32 – Désignation de représentants à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA de Toulouse Métropole – Approbation

Par délibération du Conseil Métropolitain en date du 26 juin 2025, Toulouse Métropole a adopté le plan d'actions 2025-2030 de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Le décret du 10 juin 2015 relatif au PLPDMA prévoit la création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi pour la conduite du programme de prévention.

Toulouse Métropole a ainsi créé cette commission et approuvé le règlement intérieur régissant son fonctionnement ; celui-ci prévoit la désignation, pour les structures membres, d'un représentant et d'un suppléant pour les représenter au sein de cette instance.

La participation de Decoset à cette instance d'échange s'inscrit dans la continuité du travail collaboratif mené entre Toulouse Métropole et Decoset autour des enjeux de prévention des déchets ménagers et assimilés, formalisés notamment en juin dernier par l'adoption d'une charte et d'une convention d'objectifs visant la réduction des tonnages de déchets produits.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Decoset,

Vu le décret 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain de Toulouse Métropole en date du 26 juin 2025 adoptant le plan d'actions 2025-2030 de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Vu le règlement intérieur de la CCES du PLPDMA de Toulouse Métropole,

Vu le courrier de Toulouse Métropole en date du 24 juillet sollicitant la participation de Decoset à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA,

Ayant entendu l'exposé du Président, Vincent TERRAIL-NOVES,

Considérant que se sont portés candidats, Madame OUSMANE en tant que titulaire et Monsieur ESPIC en tant que suppléant, pour représenter Decoset au sein de la CCES du PLPDMA de Toulouse Métropole,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame OUSMANE pour être représentant titulaire et Monsieur ESPIC pour être représentant suppléant de Decoset au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de Toulouse Métropole.

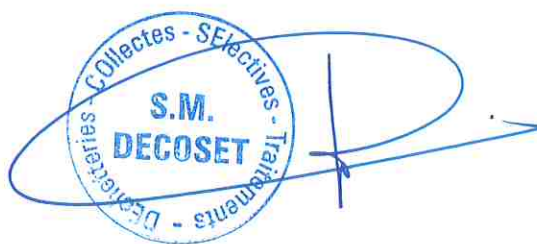
Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

MME OUSMANE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	4	1	5
Votants	4	1	5
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	8	1	9
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	8	1	9

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20251002-D2025-32-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025